

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de **CRUZILLE**
Séance du 09 avril 2016

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 11
Date de la convocation : 29 mars 2016

L'an deux mil seize et le 9 avril, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND, Karine RATTEZ et Sandrine DUTARTRE Messieurs Bernard MOINE, Lionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Christophe POINT, Cédric CREMONA, Thibaut GUILLEMAUD et Jean-Christophe BALDASSINI.

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 27 février 2016 est lu et adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2015 :

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOINE Bernard, 1^{er} Adjoint au Maire, approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur le Maire, sorti, ne prend pas part au vote) le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2015, présenté par Monsieur MOINE Bernard, qui fait apparaître les résultats suivants :

Section fonctionnement :

Dépenses :	183 300,44 €
Recettes :	236 279,76 €
Résultat fonctionnement 2015 :	106 738,43 €

Section Investissement :

Dépenses :	19 591,95 €
Recettes :	95 708,37 €
Résultat d'investissement 2015 :	11 472,43 €

Compte de gestion 2015 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015, considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2015 de Madame le Receveur concordent avec le compte administratif, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget principal de la commune de Cruzille.

Affectation des résultat 2015 au budget primitif :

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget de la commune, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

- Affectation en recette d'investissement au compte 1068 : 63 528,57 €
- Résultat reporté en Fonctionnement (002) : 43 210, 86 €
- Résultat reporté en Investissement (001) : 11 472,43 €

Fixation des taux des taxes locales 2016 :

Le Conseil Municipal vu la baisse constante des dotations de l'Etat (-4 960 € en 2015 et -3 656 € en 2016) décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2016 :

- Taxe d'habitation : 14,77 %
- Taxe foncière (bâti) : 9,56 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34,48 %
- CFE : 20,06 %

soit une hausse de 1% des taux d'imposition (augmentation ne permettant pas la compensation des pertes de dotations)

Adoption du budget primitif 2016 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte le budget primitif principal par chapitre et par nature, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section, comme suit :

- Section Fonctionnement : 317 729 €
- Section Investissement : 155 983 €

Choix des entreprises pour les travaux de voirie 2016 :

- Aménagement d'une place PMR (personne à mobilité réduite) et sécurisation devant la salle des Fêtes : l'entreprise Guinot a été retenue pour un montant de 17 856,00 € TTC. Des subventions seront demandées au titre des amendes de police et au Conseil Départemental dans le cadre des appels à projet 2016.
- Route de Fragnes : l'entreprise De Gata a été retenue pour un montant de 39 933,00 € TTC, les travaux sont prévus après le passage du Rallye.
- Chemin des Barres et parking du cimetière : l'entreprise De Gata a également été retenue pour un montant de 16 110,12 € TTC
- Le busage vers la CUMA sera effectué courant avril début mai selon la météo.
- M. le Maire va prendre contact avec le Conseil Départemental pour la mise en place d'un passage piétons à Sagy le Bas.

Point sur les commissions :

- x *Commission environnement et cadre de vie* : le massif à Sagy sera déplacé. Le massif de la mairie sera transformé en jardin sec. Une randonnée des fleurs sera organisée pour les enfants, début mai, autour de la commune.
- x *Commission bâtiments* : Mme Rattiez explique que les travaux de la Fontaine auront lieu courant juin/juillet.
- x *Commission jeunesse* : M. Crémona explique que les matchs de foot ont repris. Un projet de retransmission de la coupe d'Europe de foot les 10-15 et 19 juin au Club est à l'étude (réception des chaînes)

Délibération :

Le Conseil Municipal décide d'octroyer, à M. Claude MOLLARD, l'indemnité d'exercice des missions au taux de 1,40.

Questions diverses :

- ✓ Amicale Laïque : la prochaine réunion aura lieu le 27 avril à 20h00
- ✓ Pièces des archives : une table sera commandée pour remplacer les tables actuelles qui seront ramenées au Club.
- ✓ Cabine téléphonique : Orange nous a adressé un courrier pour confirmer l'enlèvement de la cabine Place Edgar Ponthus. La date n'a pas été précisée.
- ✓ Numérotation des habitations : La Poste propose ce genre de service, un devis leur sera demandé.
- ✓ L'entreprise "L'expert du Temps" a contrôlé la cloche de l'église, vu son mauvais état, une réparation sera à envisager.
- ✓ Dans la rue « Montée Quart d'en Haut » une ruine s'écroule sur la voie publique, un courrier sera adressé au propriétaire.

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

